

DECISION PORTANT COMPOSITION DU JURY
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026
DÉCISION N°FOR-2-043
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et D. 613-6 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts, notamment l'article 10 des statuts ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 1984 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 accréditant l'Université Paris-Saclay en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

DÉCIDE

Article 1 : Le jury d'examen du DEUST1 Préparateur Technicien en Pharmacie 1ère Année est composé comme suit pour l'année universitaire 2025/2026 :

Président du jury :

Nom Prénom	Qualité
PERDIZ Daniel	Maître - Maîtresse de Conférences :

Membres du jury :

Nom Prénom	Qualité
BOUILLON Christelle	Autre - personne extérieure à l'Université : cadre administratif
CLAVERIE Isabelle	Autre - personne extérieure à l'Université : enseignante
LAUGEL Cécile	Professeur-e des Universités :
MARTIN Gilles	Autre - personne extérieure à l'Université : Enseignant
PIUSSAN Florence	Autre - personne extérieure à l'Université : enseignante
PONS Mathilde	Autre - personne extérieure à l'Université : Enseignant
POTHIER Nicole	Autre - personne extérieure à l'Université : Directrice Pharmacien

Article 2 : La présente décision sera affichée sur les lieux d'examen.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 10/04/2026
Pour le président de l'Université Paris-Saclay et par délégation
Monsieur Frédéric ESCARTIN
Directeur de la Direction de la Formation et de la Réussite



3 rue Joliot Curie
université
PARIS-SACLAY
91190 GIF SUR-YVETTE (FR)